

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

- Intervention du régisseur du camping municipal, Eric MARCHAND : compte rendu saison 2024
- **Délibération** : renouvellement de la convention de mise à disposition du local municipal et du personnel de l'Agence Postale à l'association AVENTIC
- **Délibération** : convention de mise à disposition d'un local municipal complémentaire à l'association AVENTIC
- Lotissement « Reillane »
- Point travaux eau potable
- Travaux rivière
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 30 septembre 2024, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7

Etaient présents : Marc BOMPARD, Roxane FELIX, Jennifer MOURRE, Henri GRAUGNARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Laurent DROUET.

Absents : Sandrine PRUD'HOMME (donne pouvoir à Marc BOMPARD), Philippe ROBIN, Christine DUMOTIER.

Secrétaire de séance : Laurent DROUET.

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 30 avec l'intervention d'Eric MARCHAND, régisseur du Camping municipal « les oliviers ».

Eric Marchand présente au Conseil Municipal son bilan de fréquentation de la saison 2024.

Le camping a enregistré, sur les 3 mois d'activité (juin, juillet, août) : 818 nuitées décomposées comme suit :

- 259 nuitées (saisonniers)
- 559 nuitées (autres visiteurs)

Le montant total des recettes encaissées s'élève à : 6.051,68 € dont 122,98 € de taxes de séjours.

0 – Approbation du compte rendu du 9 septembre 2024 :

Le compte rendu du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Délibération : renouvellement de la convention de mise à disposition du local municipal et du personnel de l'Agence Postale à l'association AVENTIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise à disposition du local et du personnel de l'Agence Postale communale par convention à l'association Aventic, dans le cadre des missions de service public de la Maison France Service de la Vallée de l'Eygues.

Par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal avait approuvé (pour une durée de 3 ans) le projet de labellisation, par l'Etat, de la maison France Service installée dans le local communal au 285 rue du village et avait accepté la mise à disposition à l'association Aventic du dit local ainsi que du personnel de l'Agence Postale, à savoir un agent pour 15,52 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour renouveler la convention de mise à disposition du local municipal et du personnel de l'Agence Postale à l'association Aventic pour une durée de 3 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Délibération : convention de mise à disposition d'un local municipal complémentaire à l'association AVENTIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa mission, l'association AVENTIC demande à bénéficier d'un local supplémentaire afin de gérer ses autres activités convenablement.

Monsieur le Maire propose aux conseillers la mise à disposition à l'association AVENTIC un local supplémentaire situé au 165 rue du Village (premier étage du bâtiment de la Mairie) à titre gracieux.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les charges inhérentes au fonctionnement du bâtiment (assurance, électricité, eau, maintenance) sont à la charge de la commune. La commune pourrait facturer, d'un commun accord, tout ou partie du coût de ces charges à l'association AVENTIC.

L'association AVENTIC valoriserait cette mise à disposition en exonérant la commune de ses cotisations statutaires pendant toute la durée de la mise à disposition du local.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour signer la convention de mise à disposition du local municipal situé au premier étage du bâtiment de la Mairie à l'association Aventic pour une durée de 3 ans et à titre gracieux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – Lotissement Reillane

Suite au désistement du lotisseur Habitat Dauphinois, une visite est programmée Vendredi 25 octobre avec le cabinet d'architecture Amunategui-Urbachi et le bureau d'étude CEREG.

Cette rencontre avec la municipalité permettra de réfléchir sur le devenir et la forme du projet.

4 – Point travaux Eau Potable

Les travaux de dévoiement d'eau potable sont sur le point d'être terminés.
La distribution de l'eau potable sera interrompue le temps de la mise en service du réseau.
Les usagers concernés seront avertis par la municipalité.

5 – Travaux rivière

Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) prévoit une intervention dans la rivière.
Ces travaux du Programme Pluriannuel de restauration en rivière se dérouleront dans les prochains jours.

6 – Travaux de voirie :

Les travaux du programme de voirie 2024 sont terminés.
Ils concernaient le goudronnage du chemin de Reillane et un tronçon de la Route des hermasses.

7 – Questions diverses

- **Location appartements communaux** : plusieurs logements doivent se libérer dans les prochaines semaines.
Les futurs locataires avec enfants seront retenus en priorité.
- **Conseil des écoles** : la prochaine réunion est programmée Lundi 15 octobre prochain.
- **Tournée cantonale 2025** : comme chaque année, les Conseillers départementaux rencontreront les élus de la commune afin de faire un état sur les dossiers à prévoir en 2025.
Cette visite est programmée Vendredi 25 octobre 2024.
- **Opération « Rénov+ Baronnies »** : la Communauté de Communes des Baronnies organise un programme de rénovation de l'habitat.
Ce programme prévoit un accompagnement personnalisé et gratuit du projet de travaux par SOLIHA Drôme et des aides financières.
A cet effet, une permanence d'accueil, sans rendez-vous, se tient en Mairie de Nyons les 1^{er} et 3^{ème} Jeudis du mois (de 9h à midi).
Un standard téléphonique est ouvert à cet effet au : 04.75.26.22.53 (ceder) ou renovplus@dromenet.org
- **Projet d'animation recueil de la parole des jeunes** : dans le cadre de l'intervention en Animation Sociale de Proximité du SASé, une après-midi sera dédiée à l'expression des jeunes sur la commune.
Le SASé est un Service d'Accompagnement Socio-éducatif intercommunal destiné aux 11-25 ans.
Il aide à l'insertion sociale des jeunes via la Protection de l'Enfance et l'Animation Sociale de Proximité.
En ouverture des prochaines vacances scolaires, deux membres de l'équipe seront accompagnés d'un artiste peintre. Une fresque sera élaborée durant l'après-midi du Samedi 19 octobre sur la place publique de Sahune.

La séance est levée à 22 h 30

